



Extrait du registre des décisions

Bureau du 27 septembre 2018

n° 120-18

Objet : *RS - Approbation d'un avenant n° 2 au lot 1 du marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard*

- date de convocation le 21 septembre 2018
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-huit, le jeudi vingt-sept septembre à dix-huit heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Barberaz, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 32

Aillon-le-Jeune

Aillon-le-Vieux

Arith

Barberaz

Barby

Bassens

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Ecole

Jacob-Bellecombette

Jarsy

La Compôte

La Motte-en-Bauges

La Motte-Servolex

La Ravoire

La Thuile

Le Châtelard

Le Noyer

Les Déserts

Lescheraines

Montagnole

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Saint-Baldoph

Saint-Cassin

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Saint-Jeoire-Prieuré

Saint-Sulpice

Sonnaz

Thoiry

Vérel-Pragondran

Vimines

Christian Gogny

Pierre Gerard

David Dubonnet

Catherine Chappuis

Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -

Pierre Perez - Benoit Perrotton - Alexandra Turnar

Florence Vallin-Balas

Marie Perrier

Annick Bonniez

Brigitte Bochaton

Jean-Pierre Fressoz

Sylvie Vuillemet

Frédéric Bret - Marc Chauvin

Dominique Pommat

Pierre Hemar

Philippe Gamen

Michel André

Jean-Maurice Venturini

Michel Dyen

Bernard Januel

Louis Caille

Daniel Roचाix

Jérôme Esquevin

Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 7

de Christiane Boisselon à Sylvie Vuillemet - de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Albert Darvey à Pierre Gerard - de Philippe Dubonnet à Louis Caille - de Pierre Duperier à Pierre Hemar - de Jean-Marc Léoutre à Michel Dyen - de Alain Thieffenat à Xavier Dullin

- conseillers excusés : 13

Jean-Pierre Beguin - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Maryse Fabre - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Damien Regairaz - Christophe Richel - Philippe Trepier

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 27 septembre 2018

délibération n° 120-18

objet **RS - Approbation d'un avenant n° 2 au lot 1 du marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard**

Daniel Rochaix, vice-président chargé des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention, indique que Grand Chambéry exploite la déchetterie de Le Châtelard. Celle-ci a fait l'objet d'une réhabilitation générale engagée par la Communauté de communes du Cœur des Bauges avant la fusion avec la Communauté d'agglomération Chambéry métropole.

Cette réhabilitation, qui a pour objectif d'améliorer les conditions d'accueil et de sécurité des usagers mais également des prestataires extérieurs, a débuté courant avril 2017.

Le marché de travaux a été alloué en deux lots :

- lot 1 : démolition, terrassement, VRD : 159 723,15 € HT,
- lot 2 : maçonnerie, serrurerie, bâtiments : 165 000 € HT.

Pendant les travaux à présent terminés, le déroulement du chantier a été perturbé par la découverte d'éléments techniques non connus par la collectivité en septembre 2016 lors de la notification du marché à l'entreprise.

Un premier avenant au lot 1 a ainsi été signé le 04 août 2017 avec l'entreprise Locatelli/Aillon TP pour un montant de 25 769,40 € HT, soit une augmentation de 16,1 % par rapport au chiffrage initialement prévu.

Le présent avenant n° 2 au lot 1 a pour objet de modifier le montant final du marché, suite à des modifications lors des travaux (accès des véhicules, adaptation du réseau d'eaux pluviales, modification du projet de plateforme des déchets verts...).

L'avenant n° 2 au lot 1 porte le montant global et final du marché à 193 231,74 € HT, soit une augmentation de 20,98 % du montant initial du marché.

Vu les statuts de Chambéry métropole - Cœur des Bauges qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau la prise de toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des marchés publics d'un montant supérieur ou égal à 221 000 € HT et de leurs avenants,

Vu l'avis de la commission d'appel d'offres du 30 août 2018,

Vu l'avis de la commission de la gestion des déchets ménagers et assimilés et des programmes de prévention du 18 septembre 2018,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la passation d'un avenant n° 2 au lot 1 du marché de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard selon les modalités définies ci-dessus,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer cet avenant et tous documents nécessaires à sa passation,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L.5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 120-18

Objet de l'acte : RS - Approbation d'un avenant n° 2 au lot 1 du marché de travaux de réhabilitation de la déchetterie de Le Châtelard

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 1 - Délibérations 4 - Délibérations relatives aux avenants et marchés complémentaires

Date de l'acte : 27 septembre 2018

Annexe : Projet d'avenant n°2 lot 2 marché de travaux réhabilitation déchetterie Le Châtelard;

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20180927-lmc1H21164H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H21164H1

Date de transmission en Préfecture : 11 octobre 2018

Date de réception en Préfecture : 11 octobre 2018